



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 10948

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur une situation qui lui a récemment été exposée par un professionnel de la santé. Cette personne s'étonne que les dentistes facturent la première extraction d'une dent 16,72 EUR pour les enfants et 33,44 EUR pour les adultes, et que dans les deux cas les extractions suivantes étaient ensuite facturées 50 % moins cher. Aux yeux de ce professionnel, une extraction dentaire est une opération délicate qui devrait être facturée de la même manière au patient, qu'il s'agisse ou non d'une première intervention. Il aimerait connaître son avis sur cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10948

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7214

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)